

LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL À L'INITIATIVE DU SALARIÉ AU PÉROU



MARÍA KATIA GARCÍA LANDABURU

Professeure, Pontificia Universidad Católica del Perú

RÉSUMÉ

Le Pérou dispose de règles régissant la démission du travailleur, ainsi que les actes d'hostilité de l'employeur pouvant conduire à considérer le travailleur comme licencié et donc à même de réclamer des indemnités. Le pouvoir judiciaire et la Cour constitutionnelle ont rendu plusieurs décisions en la matière, comme le retrait de la démission ou les effets des actes d'intimidation. Cet article présente la réglementation et les critères judiciaires qui ont été appliqués.

MOTS-CLÉS : *Licenciement constructif, indemnité, délai de préavis, période d'essai, démission.*

ABSTRACT

Peru has rules that regulate the resignation of the worker and also the employer's acts of hostility that could result in the worker being considered dismissed and claiming compensation. In addition, the Judiciary and the Constitutional Court have issued several rulings on the matter, such as the withdrawal of resignation or the effects of acts of intimidation. The article will set out the regulations and judicial criteria that have been applied.

KEYWORDS: *Constructive dismissal, Indemnity, Notice period, Probationary period, Resignation.*